



Triboulot Jean-Marie / ONF

## AMÉNAGEMENT FORESTIER

### Révision d'aménagement Forêt communale de Réning 2020 - 2039

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier

Département (s) : 57- Moselle

Surface retenue pour la gestion : 100,77 ha

Altitudes extrêmes : 225 m - 255 m

Schéma régional d'aménagement

Lorraine

## SOMMAIRE

	pages
<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT</b>	<b>2</b>
<b>I ETAT DES LIEUX ET BILANS</b>	<b>3</b>
1.1 - Présentation générale de l'aménagement	3
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers	5
1.3 Analyse des fonctions principales	8
<b>II PROPOSITION DE GESTION: objectifs principaux choix, programme d'action</b>	<b>10</b>
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion	10
2.2 Traitements, objectifs, critères d'exploitabilité	10
2.3 Objectifs de renouvellement	11
2.4 Classement des unités de gestion	12
2.5 Programme d'action	13
Signatures et mention des consultations réglementaires	18

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT

La forêt communale de Réning, d'une surface de 100,77 ha, est constituée d'un seul massif forestier. La fonction dominante est la production. La fertilité des sols est variable selon l'épaisseur des limons. L'enjeu de production est en conséquence moyen sur l'ensemble de la forêt. Les sols sont favorables à la production de chêne sessile et de hêtre. En globalité, ils sont très sensibles aux tassements.

Les peuplements sont majoritairement composés de chêne sessile et pédonculé mélangés aux hêtres. Les jeunes peuplements (jeunes futaies) occupent 50% de la surface. Les peuplements matures à mûrs représentent 47% de la forêt et 3% de la surface correspondent à une prairie intégrée à la forêt en vue de son reboisement. L'enjeu écologique, ainsi que l'enjeu social sont faibles (forêt peu sensible sur le plan paysager et peu fréquentée).

La commune de Réning souhaite pour sa forêt préserver une partie de son patrimoine forestier en milieu naturel sans intervention, d'où le classement de l'unité de gestion 7d en îlot de sénescence. L'intégration envisagée d'un sentier récréatif demeure pour le moment à l'état de projet. La conservation de récoltes constantes en bois de chauffage est également une volonté de la commune. Elle a par ailleurs souhaité augmenter son patrimoine forestier en intégrant une prairie naturelle qui sera reboisée au cours de cet aménagement.

Le traitement en futaie régulière pour la période 2020 - 2039 est reconduit. Les essences de la sylviculture sont le chêne sessile (61%), le hêtre (16%), le reste des peuplements étant constitué de charme, de feuillus précieux, de frêne et d'érables (champêtre et sycomore). Le nouveau groupe de régénération (11,97 ha) est composé des unités de gestion 6 et 14a. Ces unités seront à régénérer sur la durée de l'aménagement.

Des travaux sylvicoles sont prévus dans les parcelles du groupe de jeunesse (21,14 ha). La parcelle 8 partie fera l'objet d'un passage en éclaircie durant la durée de l'application de cet aménagement et est donc inscrite au programme des coupes avec une rotation de 6 ans. Les autres peuplements sont regroupés dans un groupe d'amélioration avec des rotations de 8 ou 10 ans en fonction de leur âge.

Toutes les mesures en faveur de la biodiversité, de la protection des sols et du milieu seront mises en oeuvre. Le rajeunissement important de la forêt et la décapitalisation partielle des anciens taillis sous futaies suite aux aléas climatiques et aux dépérissements localisés de chênes depuis quelques années, conduisent à une diminution des récoltes futures par rapport à celles passées. Le prélèvement envisagé s'élève à 4,07 m<sup>3</sup>/ha/an soit une récolte proche de l'accroissement naturel estimé (4,5 m<sup>3</sup>/ha/an).

# I ETAT DES LIEUX ET BILANS

## 1.1 - Présentation générale de l'aménagement

### Situation administrative

Révision d'aménagement	A035660N		
Nom de l'aménagement	Forêt	communale	de Réning
N° Modification d'aménagement			
Numéro du ou des départements de situation:	57- Moselle		
N° ONF de la région nationale IFN de référence	419- Plateau lorrain		
Directive / Schéma de référence	SRA	Lorraine	(arrêté ministériel du 9 juin 2006)

Département(s)	Commune de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
57- Moselle	Réning	100,7721

### Période d'application de l'aménagement

Durée : 20 ans Période: 2020 2039

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
dénomination	identifiant national de la forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Réning	F12992R	100,7721 ha	26/03/2007	2006	2020

### Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	100,7721 ha
Surface retenue pour la gestion	100,77 ha
Surface boisée en début d'aménagement	97,50 ha
Surface en sylviculture de production	99,17 ha

<b>Surface hors sylviculture</b>	1,60 ha
<i>Ilot de sénescence</i>	1,60 ha
<i>Emprise</i>	
<i>Vides non boisables</i>	
<i>Autres</i>	

Commentaire :

La surface non boisée correspond à une prairie (Unité de gestion 7a : 3,27 ha) enclavée dans la forêt, acquise par la commune et soumise au Régime Forestier (Arrêté Préfectoral du 27 juin 2011) avec l'objectif pour la commune de reboiser cet espace.

La surface hors sylviculture correspond à l'unité de gestion 7d (1,60 ha) classée en îlot de sénescence en raison de l'état sanitaire des bois, notamment du frêne dépérissant et du chêne, avec la volonté de la commune de préserver un espace boisé en "croissance libre" et sans intervention.

### Origine de la propriété et procès-verbaux de délimitation et bornage

La forêt appartient à la commune depuis des temps immémoriaux, sauf la prairie acquise plus récemment. Le service gestionnaire ne dispose actuellement pas de procès verbaux de délimitation et de bornage relatif à cette forêt. Pour plus d'information, consulter les archives départementales à Saint-Julien-lès-Metz.

### Concessions en cours

Il n'y a pas de concession en cours sur la forêt communale de Réning.

## La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (ha)					Surface retenue pour la gestion (ha)
Fonctions principales	nul sans objet	faible ordinaire local	moyen reconnu	fort	
Production ligneuse	1,60	0,00	99,17	0,00	100,77
Biodiversité		100,77	0,00	0,00	100,77
Paysage, accueil, eau potable		100,77	0,00	0,00	100,77
Protection contre les risques naturels	100,77	0,00			100,77

L'enjeu de production moyen est dominant sur cette forêt. La biodiversité est ordinaire et la fonction sociale est qualifiée de locale en raison de la faible fréquentation et de l'éloignement des habitations. La forêt est toutefois assez visible depuis la RD n°39.

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Parc Naturel Régional de Lorraine	100,77	PNRL	Respect des objectifs de préservation des ressources naturelles (voir Charte PNRL 2015-2027)

Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage... :

### Éléments qui imposent des adaptations de gestion

	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
<b>Menaces fortes</b>		
Problèmes sanitaires graves	2 ha	Chalarose du frêne - Classement d'une UG en îlot de sénescence

Commentaire :

L'état sanitaire des frênes touchés par la Chalarose, l'engorgement de l'unité de gestion 7d et le dépérissement léger des chênes (notamment chêne pédonculé), associé à la volonté de la commune de préserver une zone forestière en croissance naturelle, ont conduit à classer cette unité de gestion en îlot de sénescence.

### Démarche de territoire

La forêt est située sur le territoire de la Communauté de communes du Saulnois.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### Conditions naturelles

Altitude de la forêt comprise entre: **225 m** et **255 m**

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée.

Le climat lorrain est de type continental, sous influence océanique se traduisant par des hivers parfois rudes, étés chauds, précipitations fréquentes mais se raréfiant en période estivale. Les gelées tardives sont habituelles.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt :

L'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 a localement touché la forêt provoquant quelques trouées et chablis.

La définition des stations forestières repose sur le catalogue des stations Plateau Lorrain. Les stations avaient été décrites lors de l'aménagement précédent. Elles figurent en annexe sur la carte n°4.

Codes Plateau lorrain actuel	Station ou groupe stationnel	Surface		Enjeux production	Sensibilité au tassement	Essences objectifs les mieux adaptées	Essences d'accompagnement	Sensibilité aux changements climatiques	Intérêt biologique
		ha	%						
D-PL_I	Chênaie pédonculée - frênaie neutrophile de bas de pente et fond de vallon	5,86	6	Moyen	<b>Forte</b>	Frêne commun - Chêne pédonculé	Érable sycomore - Alisier torminal - Aulne glutineux	Moyenne	<b>Fort</b>
D-PL_II2	Chênaie - Charmaie sur argiles et limons peu épais - Variante moyen	18,86	19	Moyen	<b>Forte</b>	Chêne sessile - Pin sylvestre - Chêne pédonculé	Alisier torminal - Poirier - Charme - Hêtre	Moyenne	Faible
D-PL_IV	Chênaie sur limons ou sables mal drainés	5,61	6	Moyen	<b>Forte</b>	Chêne sessile - Chêne pédonculé	Hêtre - Alisier torminal - Tilleul à petites feuilles	Moyenne	Faible
D-PL_V	Hêtraie - chênaie sessiliflore sur pentes argileuses	3,83	4	Moyen	Moyen	Chêne sessile - Hêtre	Alisier torminal - Cormier - Poirier - Merisier	Moyenne	Faible
D-PL_VI	Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés moyennement épais	31,14	31	Moyen	<b>Forte</b>	Chêne sessile - Hêtre	Alisier torminal - Merisier - Erable sycomore - Cormier - Poirier - Charme	Faible à moyenne	Faible
D-PL_VII2	Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés épais - Variante à limons acides	23,49	23	Moyen	<b>Forte</b>	Hêtre - Chêne sessile	Mélèze d'Europe - Douglas - Alisier torminal	Faible	Faible
D-PL_X	Chênaie - hêtraie - Charmaie de plateau sur calcaire marneux	11,98	12	Moyen	Moyen	Hêtre - Chêne sessile	Erable sycomore - Frêne - Chêne pédonculé - Merisier - Cormier - Alisier	Faible	Faible
<b>Total</b>				<b>100,77</b>	<b>100</b>				

Les stations rencontrées sur la forêt présentent de bonnes potentialités avec des possibilités de production moyenne. Le risque de tassement est élevé sur 85% de la surface. Le frêne actuellement victime d'un champignon (*Chalara fraxinea*), bien qu'adapté à certaines stations n'est plus à favoriser.

## Peuplements forestiers

Les peuplements forestiers ont été décrits à raison de 1 point/ha par inventaire relascopique avec utilisation de la typologie des peuplements feuillus du plateau lorrain. Les parcelles 1 pie, 3, 4, 5, 7 pie, 8, 9 pie, 10, 11 pie, 13 et 16 pie ont été décrites à l'avancement.

Code	Description	Surface (Ha)	%
<b>Futaie</b>			
F-CHX	Futaie de chênes aux stades jeunes futaies, perchis, gaulis et fourrés (1b, 3, 5.1, 8.1, 10)	27,73	28
F-CHX-A.F	Jeune futaie de chênes et feuillus divers aux stades perchis et fourrés (4, 7b, 9b, 11.3)	12,14	12
F-CHX-HET	Jeune futaie de chênes et hêtres au stade fourré (13)	6,17	6
F-EPC-A.F	Jeune futaie d'épicéas et de feuillus divers (5.2)	0,74	1
F-ERS	Futaie d'érables sycomores au stade perchis (11b)	0,54	1
F-HET-A.F	futaie de hêtres et feuillus divers aux stades perchis, gaulis et fourré (7c, 11.4, 16b)	3,28	3
F-M	Futaie mélangée de hêtres, charmes et feuillus divers (14b)	0,19	0
<b>Ancien TSF</b>			
TSF-CHX	Ancien taillis sous-futaie de chênes à gros bois et bois moyens (types 32 et 33) et irrégulier à gros bois (type 53) (1a, 2, 9a, 15)	18,01	18
TSF-CHX-A.F	Ancien taillis sous-futaie de chênes et feuillus divers irréguliers à gros bois et bois moyens (types 52 et 53) (11a, 12, 16a)	15,13	15
TSF-CHX-HET	Ancien taillis sous-futaie de chênes et hêtres à gros bois (type 33) (6, 14a)	11,97	12
<b>Vides à boiser</b>			
VB	Prairie naturelle à planter en chêne sessile et feuillus précieux (7a)	3,27	3
<b>Hors sylviculture</b>			
	Ilot de sénescence	1,60	2
		<b>Total</b>	<b>100,77</b>
			<b>100</b>

Commentaires :

La forêt communale de Réning, issue d'anciens taillis sous-futaies, est constituée de 50,79 ha de futaie régulière (50% de sa surface, à laquelle s'ajoute 3,27 ha à replanter). Sa conversion est bien engagée.

Cette forêt présente une diversité d'essence non négligeable et le chêne y est majoritaire. Il est intéressant de noter qu'elle présente dans les jeunes peuplements des feuillus précieux de bonne venue et de qualité, où des opérations de sélection (désignation - détournement - élagage ponctuel) devront être mises en oeuvre, garantissant l'obtention à terme de produits de grande qualité.

La tempête de 1999 a localement touché la forêt, qui a connu depuis, des périodes de dépérissement localisés dans le chêne (sécheresse, chenilles processionnaires,...), ayant décapitalisé sensiblement les peuplements adultes. Leur état sanitaire actuel n'est cependant pas préoccupant et ne justifient pas leur régénération immédiate.

Les inventaires réalisés sur les unités de gestion et les parcelles 1a, 2, 6, 7d, 9a, 11a, 12, 15 et 16a donnent les résultats suivants :

ESSENCE	surface terrière		PB		BM		GB		TGB		Volume commercial	
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>3</sup> /ha	%
Chêne sessile ou pédonculé	14,2	61,5	0,0	0,0	1,4	6,1	7,9	34,2	4,9	21,2	191,274	61
Hêtre	3,6	15,6	0,5	2,2	0,7	3,0	0,8	3,5	1,6	6,9	48,492	16
Charme	3,9	16,9	1,4	6,1	2,1	9,1	0,4	1,7	0,0	0,0	52,533	17
Alisier torminal	0,4	1,7	0,1	0,4	0,3	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	5,388	2
Erable champêtre	0,5	2,2	0,2	0,9	0,2	0,9	0,1	0,4	0,0	0,0	6,735	2
Frêne	0,5	2,2	0,0	0,0	0,1	0,4	0,3	1,3	0,1	0,4	6,735	2
<b>TOTAL</b>	<b>23,1</b>	<b>100</b>	<b>2,2</b>	<b>10</b>	<b>4,8</b>	<b>21</b>	<b>9,5</b>	<b>41</b>	<b>6,6</b>	<b>29</b>	<b>311,157</b>	<b>100</b>

Commentaire:

44 placettes ont été réalisées sur l'ensemble des parcelles parcourues (1 point/ha). La forêt communale de Réning possède des peuplements qui sont riches en gros bois et très gros bois, avec une part importante en bois moyens. Les gros bois et très gros bois encore présents sont issus d'anciens taillis sous-futaies.

Il convient cependant de nuancer ce constat en considérant que 53 % de la surface de cette forêt est caractérisée par la présence de jeunes peuplements, qui indique un effort de conversion important engagé par la commune depuis plusieurs années.

### **Renouvellement des peuplements**

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé:	12,61 ha
Surface effectivement régénérée	14,67 ha

Traitement avec suivi surfacique			
Etat du renouvellement	Surface (ha)	UG (nouvelles)	Essence dominante
<b>Classe 0</b> <i>(régénération non entamée)</i>	0,00	-	
<b>Classe 1</b> <i>(entamée H&lt;= 50 cm)</i>	2,00	14a pie	Chêne sessile ou pédonculé
<b>Classe 2</b> <i>(H 50cm à 3 m - plantation + 1 an)</i>	10,70	7b, 9b, 13	Chêne sessile ou pédonculé
<b>Classe 3</b> <i>(régénération acquise + 3m)</i>	3,97	7c, 11c, 16b	Hêtre

Bilan de la régénération à la date de l'aménagement	Surface (ha)	Observations (UG nouvelles)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	14,67	UG 7b, 7c, 9b, 11c, 13 et 16b
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	5,77	UG 14a
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	-
Surface acquise (Sa) en régénération au cours de l'aménagement passé	8,99	UG 3, 7c et 16b

Commentaire :

Les unités de gestion 7b, 9b, 11c, 13 et 16b ont fait l'objet de coupes de régénération (y compris définitive) et les semis se sont installés de façon homogène et satisfaisante (essences d'avenir, semis bien conformés). 14,67 ha ont donc été effectivement régénérés au cours de l'application de l'aménagement précédent.

L'unité de gestion 14a a fait l'objet d'une coupe de régénération (coupe d'ensemencement) lors du précédent aménagement et les semis de chênes et hêtres commencent à s'installer de façon localisée.

Les essences objectifs obtenues sont conformes à l'objectif fixé.

### 1.3 Analyse des fonctions principales

#### Production ligneuse

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (ha)					Surface retenue pour la gestion (ha)
Fonctions principales	sans objet	faible	moyen	fort	
Production ligneuse	1,60	0,00	99,17	0,00	100,77

**Production biologique estimée** 0,45 m<sup>2</sup>/ha/an  
 source: DRA/SRA Lorraine 4,50 m<sup>3</sup>/ha/an

Stations forestières de productivité moyenne, l'accroissement courant est estimé à 4,50 m<sup>3</sup>/ha/an.

#### Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent

Volumes récoltés (m <sup>3</sup> ) (Volume aménagement ou volume commercial)											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
349	315	243	237	0	0	0	0		75	592	627
											Ecart %
soit 627,00 m <sup>3</sup> /an											5,91
											et 6,32 m <sup>3</sup> /ha/an

Commentaire:

Les produits ligneux récoltés sont répartis comme suit : 33 % de bois d'Œuvre (BO), 30 % de bois d'industrie (BI) et 37 % de bois de feu (BF). Les produits accidentels représentent en moyenne annuelle 12 %.

#### Etat de la desserte

La desserte de la forêt est de: **1,94 km/100 ha** ainsi répartie:  
 Routes forestières revêtues **0 m**  
 Routes forestières empierrées **1 954 m**  
 Pistes en terrain naturel **0 m**  
 Autres routes participant à la desserte **0 m**

Les pistes et sommières servent principalement à l'exploitation des parcelles, leur longueur n'a pas été mesurée, mais elles constituent un réseau complémentaire non négligeable pour la desserte de la forêt.

La forêt est globalement bien desservie.

La forêt est parcourue par quelques cours d'eau, ce qui ne facilite pas la mobilisation des bois. Dans tous les cas il faudra respecter les obligations relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA n° 2006-1772) en cas de franchissement de ces cours d'eau.

La desserte figure sur la carte (d'aménagement) en annexe.

#### Fonction écologique

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (ha)					Surface retenue pour la gestion (ha)
Fonctions principales	sans objet	faible	moyen	fort	
Biodiversité	0,00	100,77	0,00	0,00	100,77

L'enjeu écologique est "ordinaire" pour cette forêt compte tenu des habitats classiques présents et des espèces actuellement connues dans ce massif qui sont relativement courantes.

Éléments du territoire orientant les décisions	Surface concernée (ha)	Références ou nom
Parc régional de Lorraine	100,77	Parc Naturel Régional de Lorraine

#### Arbres remarquables

A noter la présence d'un arbre remarquable sur le massif : un chêne sessile en parcelle 6, matérialisé par une bande de peinture rouge et blanche (diamètre de 140 cm).

#### Habitats prioritaires

Sans objet

## Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (ha)					Surface retenue pour la gestion (ha)
Fonctions principales	sans objet	faible	moyen	fort	
Paysage, accueil, eau potable	0,00	100,77	0,00	0,00	100,77

### Sensibilité paysagère

La forêt est peu visible depuis les habitations, mais sa lisière nord est bien visible depuis la RD39 qui la traverse par ailleurs en limite des parcelles 9 à 12. La forêt revêt une sensibilité paysagère locale moyenne à ce niveau.

### Accueil du public

La forêt est essentiellement fréquentée par les usagers locaux, voire quelques randonneurs. Il existe un sentier fréquenté par quelques promeneurs du village, empruntant la route forestière des parcelles 1 à 3 et ressortant de la forêt sur la limite des parcelles 6 et 7. Ce sentier n'est pas matérialisé par des panneaux ou de la peinture.

### Ressource en eau

A l'heure actuelle, il n'existe ni captage, ni périmètre de protection de captage d'eau sur la forêt.

Compte tenu de la faible fréquentation et globalement de la faible sensibilité paysagère du massif, l'enjeu social est considéré comme faible, même si des précautions paysagères sont à prendre sur certaines lisières.

## Protection contre les risques naturels

Il n'y a pas de risque naturel connu à l'heure actuelle concernant cette forêt.

## II PROPOSITION DE GESTION: objectifs principaux choix, programme d'actions

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux - constats Points forts - points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production ligneuse</b>	
La forêt communale de Réning est rajeunie sur près de 50% de sa surface. Les peuplements sont généralement à base de chênes et présentent notamment dans les unités de gestion 5, 7b, 11b, 14 et 16a des feuillus précieux (alisier torminal, merisier et érable sycomore).	Mettre en œuvre la sylviculture préconisée dans les guides de sylviculture en tenant compte des essences présentes dans ces unités de gestion. Pour les feuillus précieux, il faudra envisager, après détournage, une taille de formation.
La forêt est constituée d'autre part d'anciens taillis-sous-futaies (45% de sa surface), à majorité chênes, en conversion en futaie régulière. Ces peuplements ont subi des dépérissements localisés sur le chêne, mais sont encore globalement dans un état sanitaire satisfaisant et n'ont pas tous atteint le diamètre d'exploitabilité.	Continuer la conversion progressive en futaie régulière en étalant le renouvellement des derniers peuplements âgés dans le temps et en essayant de favoriser le chêne sessile.
Une ancienne prairie (UG 7a) a été intégrée à la forêt et constitue actuellement un vide à boiser.	Planter en chêne sessile et feuillus précieux cette prairie en cours de recolonisation naturelle.
<b>Fonctions écologiques, sociales, équilibre forêt/gibier.</b>	
Bois mort sur pied ou au sol, arbres dépérissants	Créer un îlot de sénescence (UG 7d : 1,60 ha). Maintenir, tout en veillant à la sécurité des usagers, des arbres à haute valeur écologique pour la faune et la flore (1 à 3 arbres /ha).
Sur l'ensemble des peuplements	Même si l'essence objectif prioritaire de la forêt communale de Réning reste le chêne sessile, il faudra veiller au maintien d'autres essences en mélange et favoriser dans les jeunes peuplements les essences rares et les feuillus précieux.
Populations de chevreuils et de sangliers	Contenir ces populations à un niveau supportable pour la forêt (équilibre forêt / gibier) afin d'éviter d'engrillager les régénérations ou de protéger les plants lors de regarnis, mais aussi de permettre aux essences secondaires d'accompagnement d'apparaître et de se développer.

### 2.2 Traitements, objectifs, critères d'exploitabilité

#### Traitements retenus

Traitements sylvicoles	surface concernée (ha)	surface amgt passé (ha)
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	99,17	97,02
hors sylviculture	1,60	
<b>Total surface retenue</b>	<b>100,77</b>	

## Essences objectifs et critères d'exploitabilités

Essences objectifs et critères d'exploitabilité					
Essences objectifs	Précisions	surface (ha)	%	âge (suivi surfacique)	diamètre
Chêne sessile ou pédonculé	Sylviculture traditionnelle	96,65	97%	160	65
Hêtre	UG 7c et 16b	2,52	3%	100	60
<b>Surface totale en sylviculture</b>		<b>99,17</b>			

Commentaires:

Le Chêne sessile est considéré comme l'essence objectif principale à long terme sur la forêt de Réning. La sylviculture devra donc remplacer progressivement, dans la mesure du possible, le chêne pédonculé et le hêtre présent en mélange dans plusieurs unités de gestion par du chêne sessile (plus résistant à la sécheresse). Le choix de l'essence objectif ne veut pas dire la disparition des autres essences, mais simplement le fait qu'elle devient majoritaire dans les peuplements (soit par zone, soit en mélange avec d'autres essences).

## 2.3 Objectifs de renouvellement

### Futaie régulière et futaie par parquets à suivi surfacique

L'analyse de la régénération de l'aménagement passée a été réalisé au chapitre 1.2

Choix du nouvel aménagement	
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>	
Surface d'équilibre (Se)	12,60 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	23,41 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régénération (Sv)	15,04 ha
F. régulière : surface du groupe de régénération (GR)	11,97 ha
F. parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0,00 ha
Surface à ouvrir (So)	6,20 ha
Surface à terminer (St)	11,97 ha
Surface à reconstituer ou prévue à boiser ( <i>sans coupe</i> )	3,27 ha
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0,00 ha

Commentaires :

Le groupe de régénération se compose de l'unité de gestion 14a en début de régénération à terminer et de la parcelle 6 à entamer et terminer sur les 20 prochaines années.

**La surface à terminer et à régénérer est en conséquence égale à la surface du groupe de régénération, soit 11,97 ha.**

Les coupes de régénération devront être réalisées, en tenant compte bien sûr des semis, les années où il y a peu ou pas de coupe d'amélioration, pour assurer des revenus à la commune ces années-là, mais aussi du bois de chauffage aux habitants.

A noter également que 3,27 ha actuellement à l'état de vide à boiser suite à la soumission au Régime forestier d'une prairie enclavée (UG 7a) devront être reconstitués par voie de plantation dès le début d'application de l'aménagement.

### Futaie irrégulière et futaie jardinée à suivi non surfacique

Sans objet

## Evolution des essences

Essence	Actuelle	à l'issue de l'aménagement	à long terme
Chêne sessile ou pédonculé	61,00%	64,00 %	75,00 %
Hêtre	16,00%	14,00 %	5,00 %
Charme	17,00%	16,00 %	10,00 %
Alisier torminal	2,00%	3,00 %	-
Erable champêtre	2,00%	1,50 %	-
Frêne	1,00%	0,50 %	-
Autre Feuillu	-	-	7,00 %
Résineux divers	1,00%	1,00 %	3,00 %

Commentaires :

L'objectif pour cet aménagement sera d'augmenter la part du chêne sessile au détriment du hêtre et du charme. La part des feuillus précieux devrait par ailleurs progresser.

## 2.4 Classement des unités de gestion

Libellé groupe	Code	rotation	UG	Surface (ha)	Justification du classement
Régénération	REG	-	6 et 14	11,97	Poursuite de la conversion en futaie régulière
Reconstitution	REC	-	7a	3,27	Prairie à reboiser (UG 7a)
Amélioration 1	AME	10 ans	1a, 2, 9a, 11a, 12, 14b, 15 et 16a	33,33	
Amélioration 2	AME	8 ans	5 et 10	12,43	
Amélioration 3	AME	6 ans	1b, 4, 8 et 11b	17,03	
Jeunesse	JEU	-	3, 7b, 7c, 9b, 11c, 13 et 16b	21,14	
<b>Sous total (surface en sylviculture) :</b>				<b>99,17</b>	
Ilôts de sénescence	ILS		UG 7d	1,60	Etat sanitaire et exploitation délicate
Hors sylviculture	HSY			0,00	
<b>TOTAL (surface retenue pour la gestion)</b>				<b>100,77</b>	

Commentaire:

Les rotations prévues tiennent compte principalement de l'âge des peuplements et de leur état sanitaire. Les unités de gestion prévues en régénération doivent être régénérées entièrement lors de l'aménagement (20 ans). Les unités de gestion classées en amélioration "1" passeront en coupe tous les 10 ans, "2" tous les 8 ans et "3", tous les 6 ans. Les unités de gestion classées en jeunesse vont encore faire l'objet de travaux sylvicoles.

## Coupes de régénération

	Parcelle ou UG	Surface totale (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Essence objectif de la régénération
UG ouvertes à terminer (S1)	14a	5,77		5,77	Chêne sessile
UG ouvertes à ne pas terminer (S2)	-	-	-	-	
UG à ouvrir et à terminer (S3)	6	6,20	6,20	6,20	Chêne sessile
UG à ouvrir sans les terminer (S4)	-	-	-		
<b>Total</b>		<b>11,97</b>	<b>6,20</b>	<b>11,97</b>	

Commentaire :

On essaiera de maintenir et d'obtenir des régénérations naturelles de chêne sessile dans les unités de gestion 6 et 14a, même si cela nécessite un maillage fin de cloisonnements sylvicoles, tout en s'appuyant sur les cloisonnements d'exploitation, notamment lors de la réalisation des travaux de dégagements. Ceci doit permettre à terme d'obtenir à minima des peuplements mélangés par bouquets et d'assurer ainsi le devenir du chêne dans ces unités de gestion.

## 2.5 Programme d'action

### Foncier - concession

La limite Nord de la parcelle 10 devra faire l'objet d'un bornage. Ces travaux devront être réalisés dès le début de l'aménagement.

Dépenses annuelles prévues: 150,00 €

### Production ligneuse

Pour le hêtre on se référera au Guide des sylvicultures le hêtre en Lorraine (2005) et aux référentiels sylvicoles de futaie régulière des "Hêtraies continentales" (2011).

Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008).

Pour les autres essences on se référera au Schéma Régional d'Aménagement (2006).

### Programme des coupes de régénération (coupe apériodiques)

Années	Unité de gestion UG	S à parcourir UG (ha)	Code coupe			Nombre de passage
<b>Période 1</b> 2020-2024	14a	5,77	RS			3
<b>Période 2</b> 2025-2029	14a	5,77	RS			2
	14a	5,77	RD			1
<b>Période 3</b> 2030-2034	6	6,2	RE			1
	6	6,2	RS			2
<b>Période 4</b> 2035-2039	6	6,2	RS			2
	6	6,2	RD			1

Commentaire :

Le rythme des coupes de régénération ci-dessus est indicatif et sera guidé en pratique par l'apparition des semis et la fréquence des fructifications pour assurer l'installation des semis de chênes notamment (laisser un sol réceptif par d'éventuels travaux). Néanmoins, pour saisir toutes les opportunités de renouvellement, le gestionnaire devra favoriser les essences précieuses et devra conduire leur régénération par des interventions localisées.

Programme des coupes annuelles									
Années	Unité de gestion	Classement	Type de peuplement RECPREV	Code coupe	S totale UG (ha)				
2020	1b	AM3	FCHXP3	AI	2,73				
	9a	AM1	CCHXG2	ACO	1,75				
	11b	AM3	FERSP3	AI	0,54				
2022	11a	AM1	CCHXG3	ACO	5,25				
2023	10	AM2	FCHXP3	AI	6,09				
2024	4	AM3	FCHXP3	AI	6,92				
	5	AM2	FCHXP3	AI	6,34				
	16a	AM1	CCHXI2	ACO	4,32				
2025	1a	AM1	CCHXG2	ACO	3,57				
	8	AM3	FCHXP3	E1	6,84				
	15	AM1	CCHXG3	ACO	6,36				
2026	1b	AM3	FCHXP3	AI	2,73				
	11b	AM3	FERSP3	AI	0,54				
2027	2	AM1	CCHXG2	ACO	6,33				
2029	12	AM1	CCHXG2	ACO	5,56				
2030	4	AM3	FCHXP3	AI	6,92				
	9a	AM1	CCHXG2	ACO	1,75				
2031	8	AM3	FCHXP3	AI	6,84				
	10	AM2	FCHXP3	AI	6,09				
2032	1b	AM3	FCHXP3	AI	2,73				
	5	AM2	FCHXP3	AI	6,34				
	11a	AM1	CCHXG3	ACO	5,25				
	11b	AM3	FERSP3	AI	0,54				
2034	16a	AM1	CCHXI2	ACO	4,32				
2035	1a	AM1	CCHXG2	ACO	3,57				
	15	AM1	CCHXG3	ACO	6,36				
2036	4	AM3	FCHXP3	AI	6,92				
2037	2	AM1	CCHXG2	ACO	6,33				
	8	AM3	FCHXP3	AI	6,84				
2038	1b	AM3	FCHXP3	AI	2,73				
	11b	AM3	FERSP3	AI	0,54				
2039	10	AM2	FCHXP3	AI	6,09				
	12	AM1	CCHXG2	ACO	5,56				
<b>Total</b>					<b>151,59</b>				

Commentaires :

L'unité de gestion 14b (0,19 ha) de très faible surface n'est volontairement pas inscrite au programme des coupes. Si nécessaire, une coupe sanitaire y sera pratiquée à l'occasion d'une coupe de régénération dans la 14a voisine.

### Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface (ha)	Surface terrière à récolter		Volume bois commercial à récolter	
		m <sup>2</sup> /an	m <sup>2</sup> /ha/an	m <sup>3</sup> /an	m <sup>3</sup> /ha/an
Régénération	11,97	13,62	1,14	192	16,04
Amélioration 1	33,33	5,1	0,15	71	2,14
Amélioration 2	12,43	7,5	0,60	54	4,36
Amélioration 3	17,03	11,8	0,69	86	5,05
Jeunesse	21,14	0	0,00	0	0,00
<b>Total</b>	<b>95,90</b>	<b>38,02</b>	<b>2,59</b>	<b>403</b>	<b>27,6</b>

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière.

Pour mémoire, le groupe de jeunesse comprend les unités de gestion 3, 7b, 9b, 11c, 13 et 16b qui ne feront l'objet que de travaux sylvicoles tout au long de l'aménagement.

### Travaux sylvicoles

Itinéraires technique de travaux sylvicoles	Unités de gestion	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
<b>Travaux sylvicoles de régénération</b>					
1CHX1	6, 14a	11,97	Création et maintenance de cloisonnements sylvicoles (4) Dégagement manuel de semis (4)	3785	45 306
<b>Travaux sylvicoles d'amélioration</b>					
1CHX1	7b, 9b, 11c, 13	12,15	Maintenance de cloisonnements sylvicoles (2+4) Dégagement manuel de semis (2+4)	2741	33 303
5CHS1	3, 7b, 8 pie (2,00 ha)	10,42	Maintenance de cloisonnements sylvicoles (2+1) Nettoiemment - dépressage dans une matrice de chêne (2+1)	1693	17 641
3CHX1	7a	3,27	Préparation du sol Fourniture des plants (1100 plants/ha) Plantation Mise en place du réseau de cloisonnements et maintenance (1+3) Dégagement des plants (4)	4770	15 598
5HET1	7c, 16b	2,52	Maintenance des cloisonnements sylvicoles (2) Nettoiemment - dépressage dans une matrice de hêtre (2)	1851	4 665
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES</b>					<b>116 513 €</b>
<b>Coût moyen annuel</b>					<b>5 826 €</b>

Préconisations particulières :

La réalisation de l'ensemble des travaux est nécessaire afin d'assurer le renouvellement de la forêt avec un objectif chêne sessile tout en assurant le maintien de la biodiversité au niveau des essences forestières (feuillus précieux).

Afin de garantir une recolonisation de l'unité de gestion 7a en essences forestières, on veillera en début de période d'aménagement à planter cet espace en chêne sessile et feuillus précieux (alisier torminal, merisier, cormier).

### Travaux d'infrastructure

Description de l'action création/amélioration/étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Entretien du réseau de routes forestières existantes	Toute la forêt	1950	5000,00
<b>Coût total DESSERTÉ (€)</b>			<b>5 000,00 €</b>
<b>Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)</b>			<b>250,00 €</b>

Préconisations particulières :

La forêt communale de Réning possède un bon réseau de routes forestières. Son entretien régulier permettra de le préserver.

### Programme d'action fonction écologique

Un îlot de vieux bois sera maintenu sur la forêt ainsi réparti :

Sénescence	
UG	Surface (ha)
7a	1,60
	<b>1,60</b>

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnements d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées le cas échéant. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux, il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...). Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, plaquettes...).

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe. Toutefois, en futaie leur exploitation reste possible deux fois dans la vie du peuplement (à la première éclaircie et lors de la coupe d'ensemencement), dans les anciens taillis-sous-futaies, l'exploitation des rémanents est possible toutes les deux périodes d'aménagement (40 ans). Chaque exportation devra être mentionnée dans le sommier et dans la base de données patrimoniale.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt. Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

## Programme d'action fonction sociale

### Paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision...

### Ressource en eau potable

La forêt constitue un réservoir d'eau potable important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité. Le respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772) est impératif.

### Chasse pêche

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue.

Saisons	Prévu / réel	CEM	CEF	FC	CHM	CHF	Sanglier
2015 - 2016	Prévu	0	0	0	6	6	0
	Réalisé	0	0	0	6	6	16
	<b>Taux</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	
2016 - 2017	Prévu	0	0	0	6	6	0
	Réalisé	0	0	0	4	6	2
	<b>Taux</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>67%</b>	<b>100%</b>	
2017 - 2018	Prévu	0	0	0	6	6	0
	Réalisé	0	0	0	4	6	12
	<b>Taux</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>67%</b>	<b>100%</b>	

Commentaires :

On notera que les réalisations de chevreuils mâles sont légèrement plus faibles les deux dernières saisons. L'effort de prélèvement doit toutefois être poursuivi afin de diminuer la population de chevreuils.

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans les peuplements actuels du massif sans protection. Cet équilibre est fragile et doit être contrôlé régulièrement, même si actuellement il n'y a pas de dégâts majeurs à déplorer sur la forêt. La forêt est incluse dans 1 lot de chasse qui comprend les parcelles 1 à 16 pour une surface forestière de 100,77 ha. Les populations de grand gibier, sangliers et chevreuils doivent y être suivies attentivement. Les plans de chasse doivent par ailleurs être intégralement réalisés.

### Autres mesures

Richesses culturelles: actuellement aucun vestige archéologique n'est signalé à la carte archéologique de la DRAC à Metz.

A noter que conformément au code du patrimoine et aux arrêtés de zonages archéologiques SGAR n°2003-258 en date du 7 juillet 2003, les travaux forestiers susceptibles d'affecter le sol sur plus de 3000 m<sup>2</sup> et 50 cm de profondeur, réalisés sur le territoire de la commune de Réning, sont soumis à déclaration préalable à la DRAC.

## Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement a été élaboré rédigé en date du 11/10/2019, selon les directives en vigueur par:

M. LOSSON Jordane

Fonction      Chef du projet d'aménagement

Avec le soutien technique et administratif de:

M. RITZ Guillaume, Technicien forestier territorial, chef de triage de Torcheville

Mme. MOLTER Vanessa, Responsable de l'Unité Territoriale d'Albestroff-Sarralbe

Les techniciens forestiers territoriaux de l'Unité Territoriale d'Albestroff-Sarralbe

ainsi que M. BRAUSSEN Thierry, Siggiste à l'agence de Metz

Vérfifié le

16/10/2019

M. BLANCHET Michel

Fonction

Responsable aménagement de  
l'Agence

Proposé le

18/05/2020

M. MOREL Pierre-Jean

Fonction

Directeur d'agence

### Consultations et obligations réglementaires

Délibération de la collectivité propriétaire (FC) du:

25/10/2019





Parcelles	Code SIG	Surface (ha)		Unité gestion	Classement	BDR (cl)	Durées d'exploitabilité (ans)	Structure		Répartition en % de G ou du couvert												Capital (classe G)	Observation								
		Totale	Sylvicultur					code	Libellé	Chêne		Hêtre		Charme		F.Divers		Frêne		F.Précieux				Epicéa		Vb	Vnb	Total			
										Libellé	Rep	S.(ha)	Rep	S.(ha)	Rep	S.(ha)	Rep	S.(ha)	Rep	S.(ha)	Rep			S.(ha)	Rep				S.(ha)	Rep	S.(ha)
<b>11</b>	11.1	5,25	5,25	11a	AMEL1	4	41 à 60	Peuplement irrégulier à gros bois	53	65	3,41	15	0,79	16	0,84	2	0,11				2	0,11				Peuplement mélangé à Chênes avec feuillus divers	4	Peuplement assez dense			
	11.2	0,54	0,54	11b	AMEL3	3	121 à 140	Perchis h > 12 m	PER	65	3,41	15	0,79	16	0,84	2	0,11				2	0,11				Peuplement à Erable Sycamore	sans objet				
				<b>Total unité gestion</b>																											
				<b>Total unité gestion</b>																											
11.3	0,69	0,69	11c	AMEL0	3	141 à 160	Fourré h < 3 m	FOU	40	0,28	20	0,14	15	0,10	20	0,14				5	0,03					Peuplement mélangé à Chênes avec feuillus divers	sans objet				
11.4	0,76	0,76	11c	AMEL0	3	141 à 160	Fourré h < 3 m	FOU	20	0,15	45	0,34	15	0,11	15	0,11				5	0,04					Peuplement mélangé à Hêtres et feuillus divers	sans objet				
				<b>Total unité gestion</b>																											
<b>Total</b>	<b>7,24</b>	<b>7,24</b>	<b>Total de la Parcelle : 11</b>					<b>surface(s)</b>		3,84	1,27	1,06	0,36	0,72	0,72	0,36	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	
12.1	5,56	5,56	12	AMEL1	4	21 à 40	Peuplement irrégulier à gros bois	53	65	3,61	10	0,56	20	1,11	0,06	2	0,11	2	0,11							Peuplement mélangé à Chênes avec charmes	4	Peuplement assez dense			
<b>Total</b>	<b>5,56</b>	<b>5,56</b>	<b>Total de la Parcelle : 12</b>					<b>surface(s)</b>		3,61	0,56	1,11	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
13.1	6,17	6,17	13	AMEL0	2	141 à 160	Fourré h < 3 m	FOU	40	2,47	35	2,16	0	0,62	10	0,62				5	0,31					Peuplement à Chênes et Hêtres	sans objet				
<b>Total</b>	<b>6,17</b>	<b>6,17</b>	<b>Total de la Parcelle : 13</b>					<b>surface(s)</b>		2,47	2,16	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
14.1	5,77	5,77	14a	REG1 (20)	4	1 à 20	Peuplement à gros bois	33	50	2,89	30	1,73	15	0,87	2	0,12				3	0,17					Peuplement mélangé à Chênes avec hêtres	3	Peuplement entrouvert			
14.2	0,19	0,19	14b	AMEL1	4	61 à 80	Peuplement à bois moyens avec gros bois	23	15	0,03	25	0,05	25	0,05	30	0,06				5	0,01					Peuplement très mélangé à groupe de composition F.Divers	4	Peuplement préservé pour la prairie			
				<b>Total unité gestion</b>																											
<b>Total</b>	<b>5,96</b>	<b>5,96</b>	<b>Total de la Parcelle : 14</b>					<b>surface(s)</b>		2,91	1,78	0,91	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17
15.1	6,36	6,36	15	AMEL1	4	41 à 60	Peuplement à gros bois avec bois moyens	32	65	4,13	5	0,32	18	1,14	5	0,32	2	0,13	2	0,13						Peuplement mélangé à Chênes	4	Peuplement assez dense			
<b>Total</b>	<b>6,36</b>	<b>6,36</b>	<b>Total de la Parcelle : 15</b>					<b>surface(s)</b>		4,13	0,32	1,14	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32

Parcelles	Code SIG	Surface (ha)		Unité gestion	Classement	BDR (cl)	Durées d'exploitabilité (ans)	Structure		Composition en essence												Capital (classe G)	Observation					
		Totale	Sylvicultur					code	Libellé	Répartition en % de G ou du couvert						Libellé												
										Chêne	Hêtre	Charme	F.Divers	Frêne	F.Précleux	Epicéa	Vb	Vnb	Total									
16.1	4,32	4,32	16a	AMEL1	4	41 à 60	52	Peuplement irrégulier à bois moyens	45	1,94	15	0,65	25	1,08	5	0,22	5	0,22	5	0,22				4,32	Peuplement mélangé à Chênes avec charmes	4	Peuplement assez dense	
<b>Total unité gestion 16a</b>									45	1,94	15	0,65	25	1,08	5	0,22	5	0,22	5	0,22				4,32				
16.2	1,41	1,41	16b	AMELO	3	141 à 160	GAU	Gaulis 3 < h < 12 m	2	0,03	70	0,99	7	0,10	18	0,25								1,41	Peuplement à Hêtres	sans objet		
<b>Total unité gestion 16b</b>									2	0,03	70	0,99	7	0,10	18	0,25								1,41				

<b>Total</b>	5,73	5,73	<b>Total de la Parcelle : 16</b>	1,97	1,64	1,18	0,47	0,22	0,26	5,73
			% essences et vides	34	29	21	8	4	5	100

Répartition des essences en % de G ou du couvert sur l'ensemble de la forêt											
TOTAL	Chêne	Hêtre	Charme	F.Divers	Frêne	F.Précleux	Epicéa	Vb	Vnb	TOTAL	
<b>TOTAL SURFACES</b>	100,77	59,06	15,48	13,42	3,56	0,97	3,10	0,31	4,87	100,77	
% Essences et vides	99,98	58,61	15,36	13,31	3,53	0,96	3,07	0,31	4,83	100	
% arrondis	100	59	15	13	4	1	3		5	100	
<b>TOTAL Surf. En sylviculture</b>	<b>99,17</b>										

U.T ALBESTROFF SARRALBE

54 rue Wilson E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr  
57510 PUTTELANGE-AUX-LACS. Tel/fax : 03.87.39.09.48.90



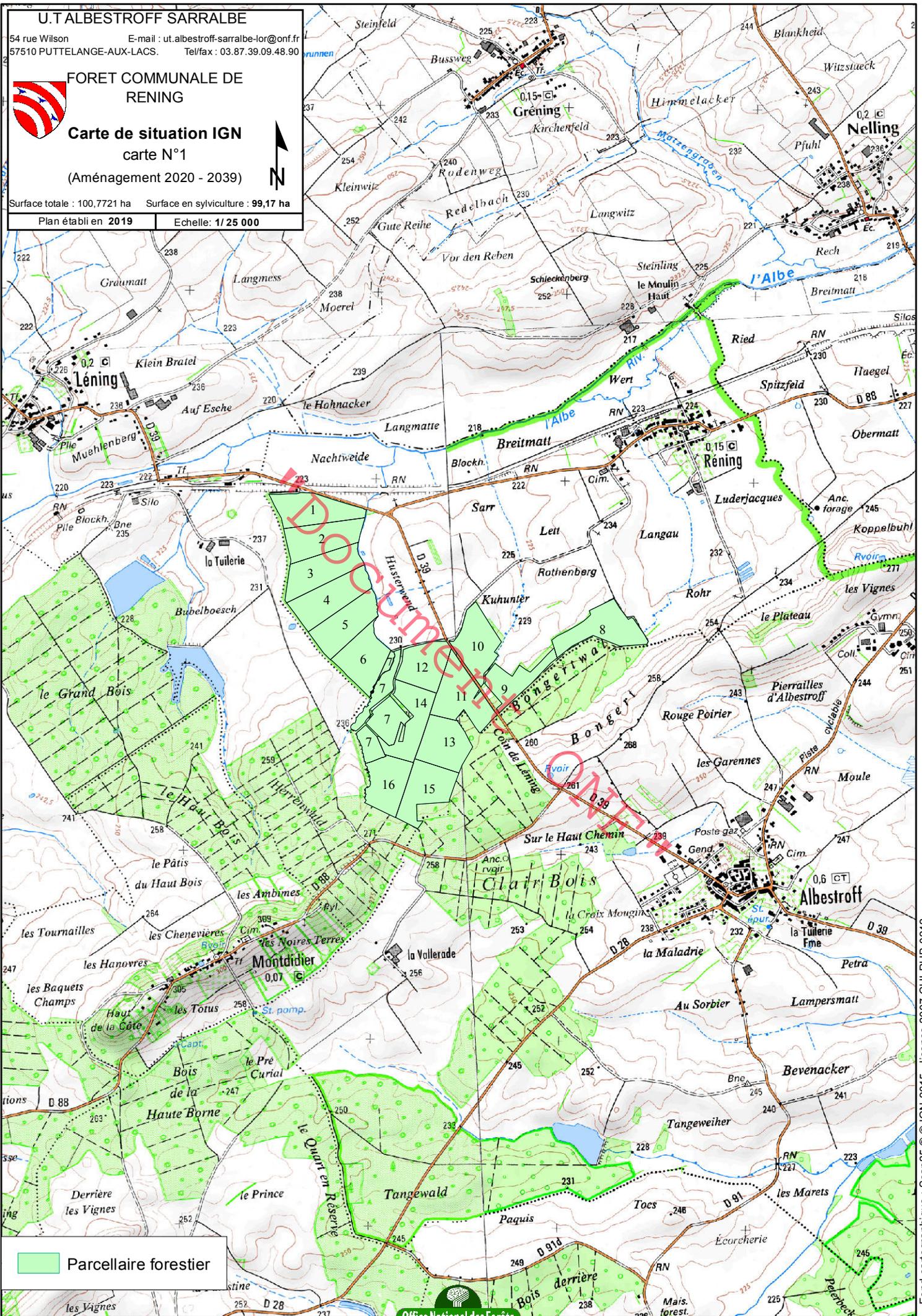
FORET COMMUNALE DE  
RENING

Carte de situation IGN  
carte N°1  
(Aménagement 2020 - 2039)



Surface totale : 100,7721 ha Surface en sylviculture : 99,17 ha

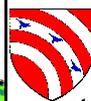
Plan établi en 2019 Echelle: 1/25 000



Parcellaire forestier

U.T ALBESTROFF SARRALBE

54 rue Wilson E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr  
57510 PUTTELANGE-AUX-LACS. Tel/fax : 03.87.39.09.48.90



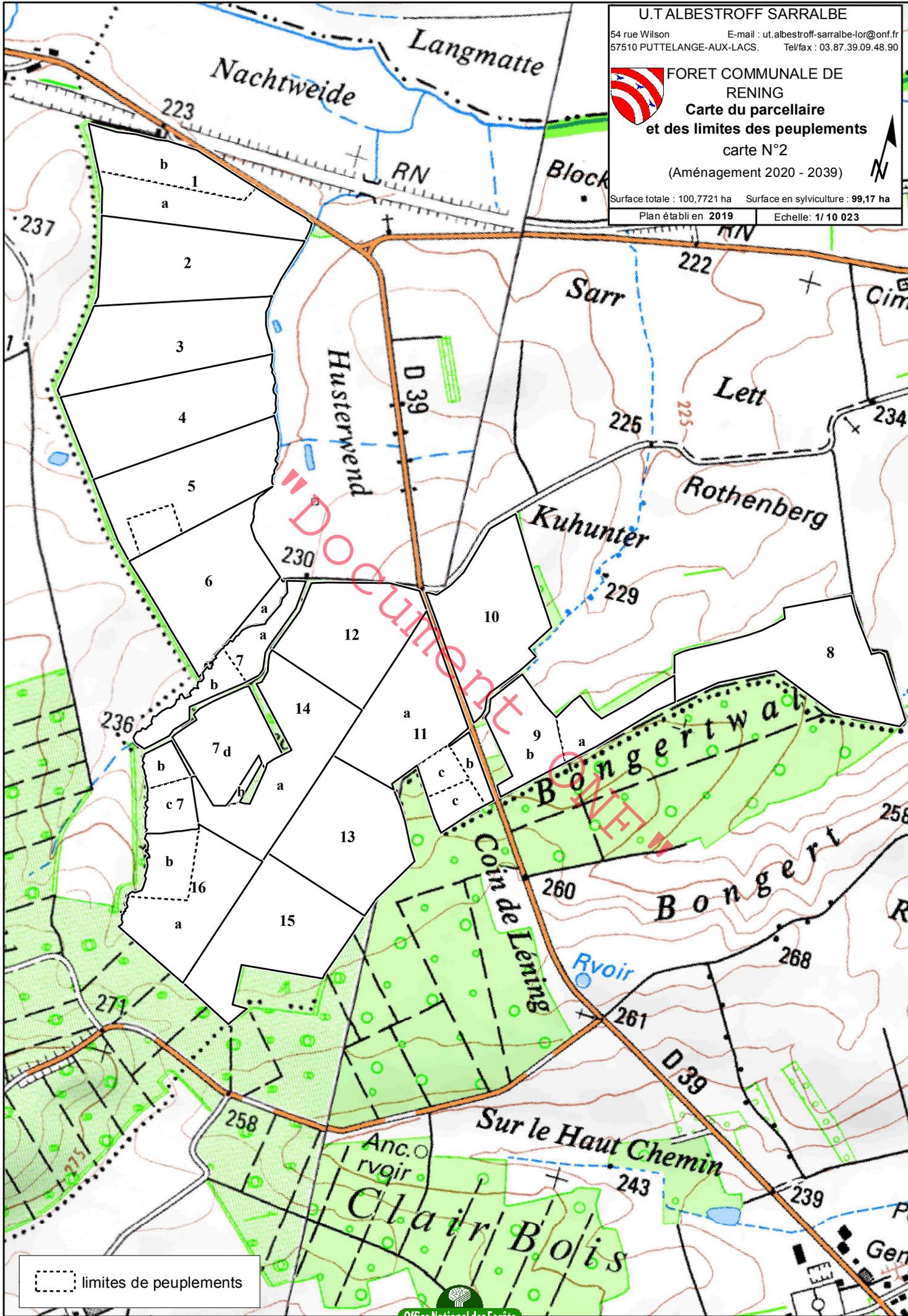
FORET COMMUNALE DE  
RENING  
Carte du parcellaire  
et des limites des peuplements  
carte N°2

(Aménagement 2020 - 2039)

Surface totale : 100,7721 ha Surface en sylviculture : 99,17 ha

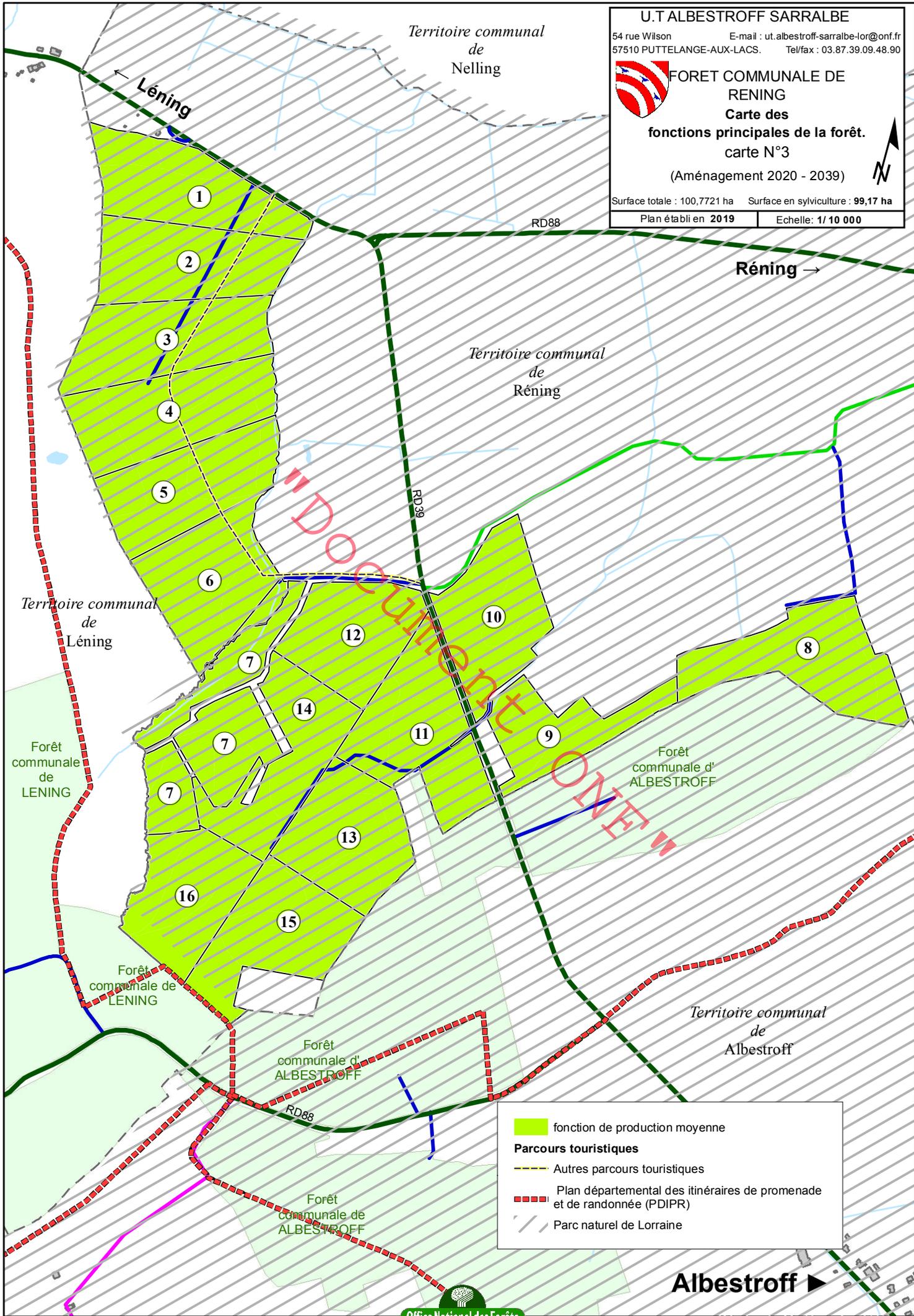
Plan établi en 2019

Echelle: 1/10 023



limites de peuplements





**U.T ALBESTROFF SARRALBE**  
 54 rue Wilson E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr  
 57510 PUTTELANGE-AUX-LACS. Tel/fax : 03.87.39.09.48.90

**FORET COMMUNALE DE RENING**  
**Carte des fonctions principales de la forêt.**  
 carte N°3  
 (Aménagement 2020 - 2039)

Surface totale : 100,7721 ha Surface en sylviculture : 99,17 ha  
 Plan établi en 2019 Echelle: 1/ 10 000

- fonction de production moyenne
- Parcours touristiques**
- Autres parcours touristiques
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIIPR)
- Parc naturel de Lorraine

Territoire communal  
de  
Nelling

U.T ALBESTROFF SARRALBE

54 rue Wilson  
57510 PUTTELANGE-AUX-LACS

E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr  
Tel/fax : 03.87.39.09.48.90



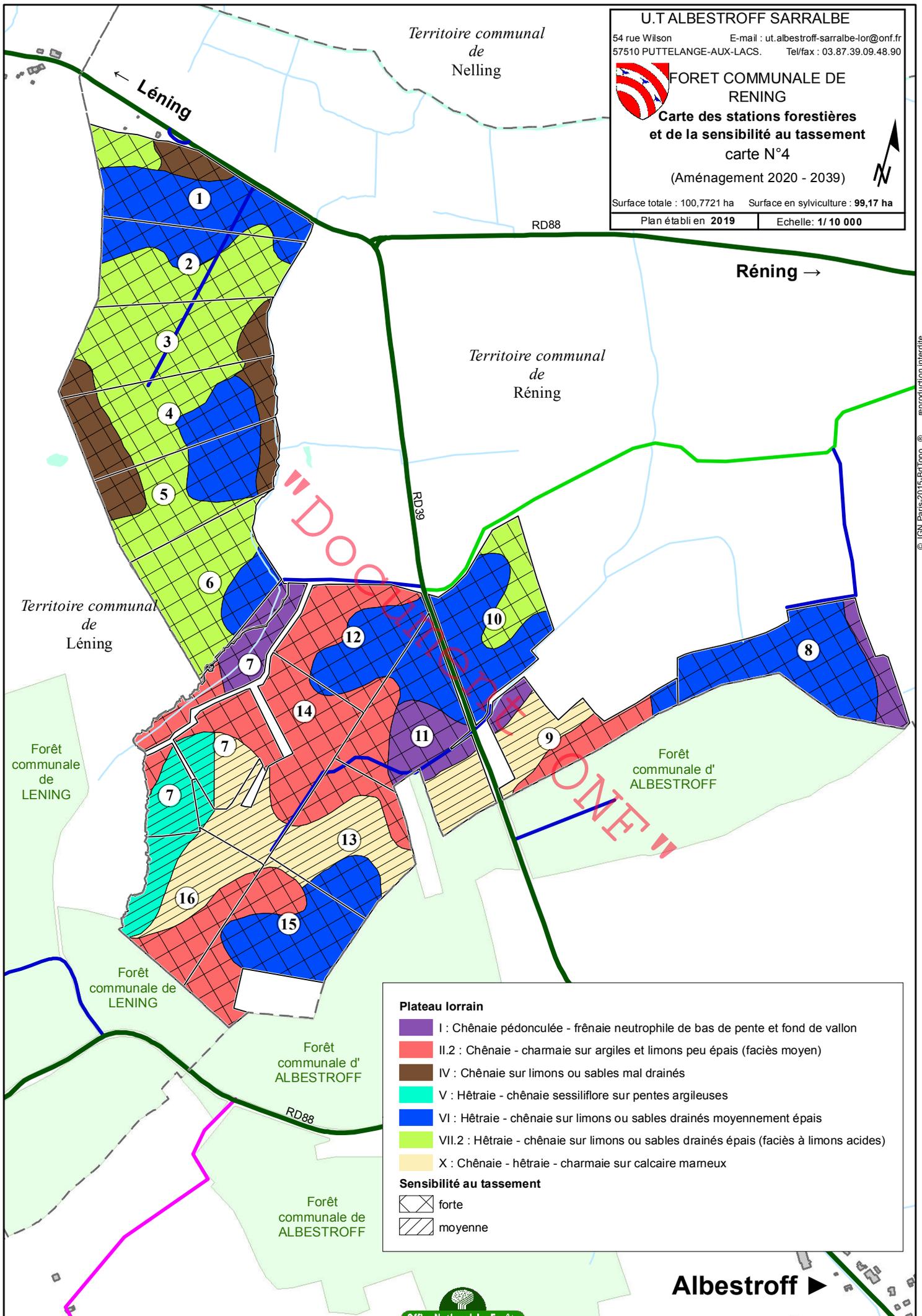
**FORET COMMUNALE DE  
RENING**  
**Carte des stations forestières  
et de la sensibilité au tassement**  
carte N°4

(Aménagement 2020 - 2039)

Surface totale : 100,7721 ha Surface en sylviculture : 99,17 ha

Plan établi en 2019

Echelle: 1/ 10 000



**Plateau lorrain**

- I : Chênaie pédonculée - frênaie neutrophile de bas de pente et fond de vallon
- II.2 : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (faciès moyen)
- IV : Chênaie sur limons ou sables mal drainés
- V : Hêtraie - chênaie sessiliflore sur pentes argileuses
- VI : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés moyennement épais
- VII.2 : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés épais (faciès à limons acides)
- X : Chênaie - hêtraie - charmaie sur calcaire marneux

**Sensibilité au tassement**

- forte
- moyenne

**Albestroff** ▶





FORET COMMUNALE DE  
RENING

Carte des essences forestières.  
carte N°5  
(Aménagement 2020 - 2039)

Surface totale : 100,7721 ha Surface en sylviculture : 99,17 ha

Plan établi en 2019 Echelle: 1/ 10 000

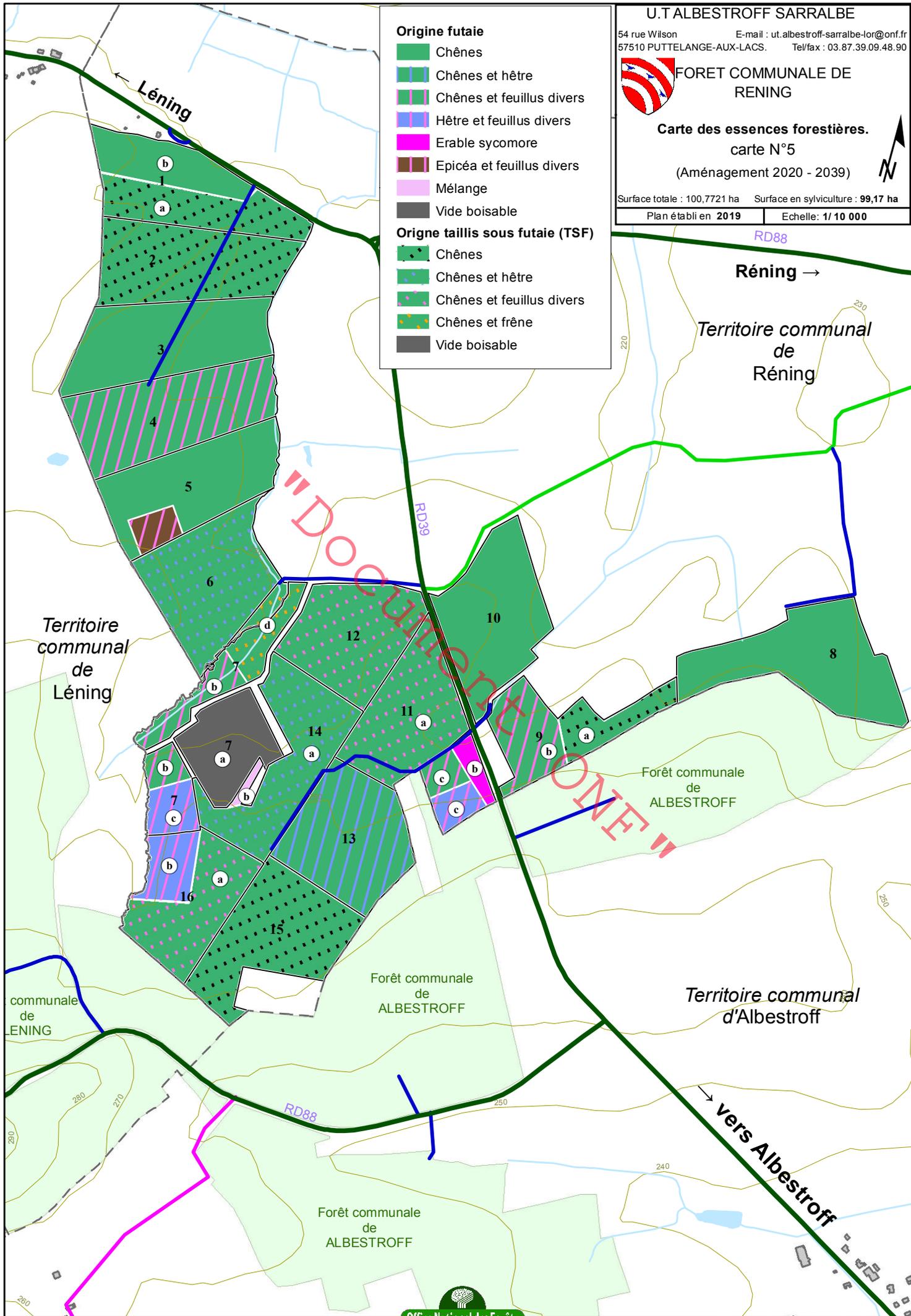


Origine futaie

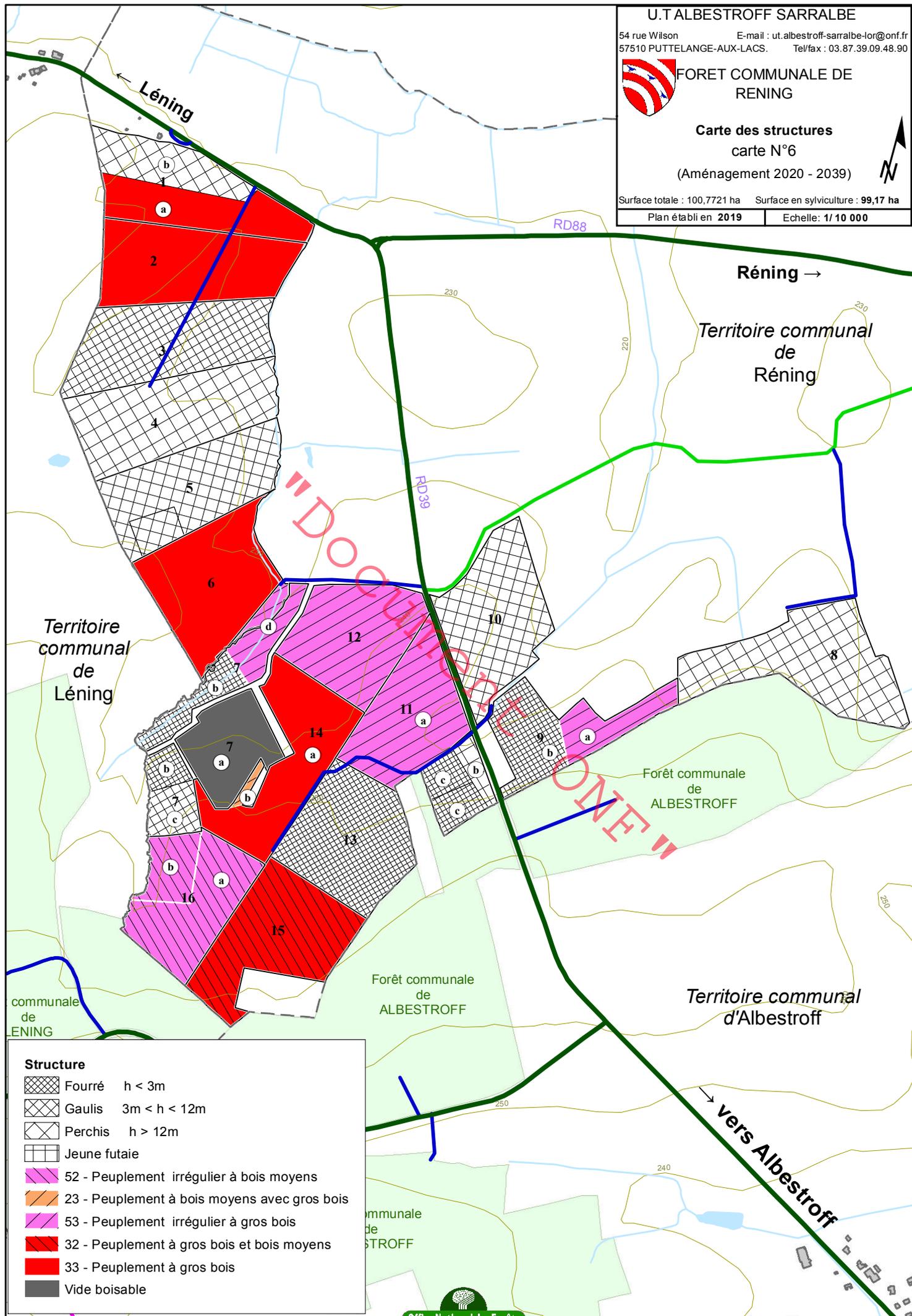
- Chênes
- Chênes et hêtre
- Chênes et feuillus divers
- Hêtre et feuillus divers
- Erable sycomore
- Epicéa et feuillus divers
- Mélange
- Vide boisable

Origine taillis sous futaie (TSF)

- Chênes
- Chênes et hêtre
- Chênes et feuillus divers
- Chênes et frêne
- Vide boisable



reproduction interdite © IGN Paris 2015-Bd Topo



**Structure**

- Fourré h < 3m
- Gaulis 3m < h < 12m
- Perchis h > 12m
- Jeune futaie
- 52 - Peuplement irrégulier à bois moyens
- 23 - Peuplement à bois moyens avec gros bois
- 53 - Peuplement irrégulier à gros bois
- 32 - Peuplement à gros bois et bois moyens
- 33 - Peuplement à gros bois
- Vide boisable

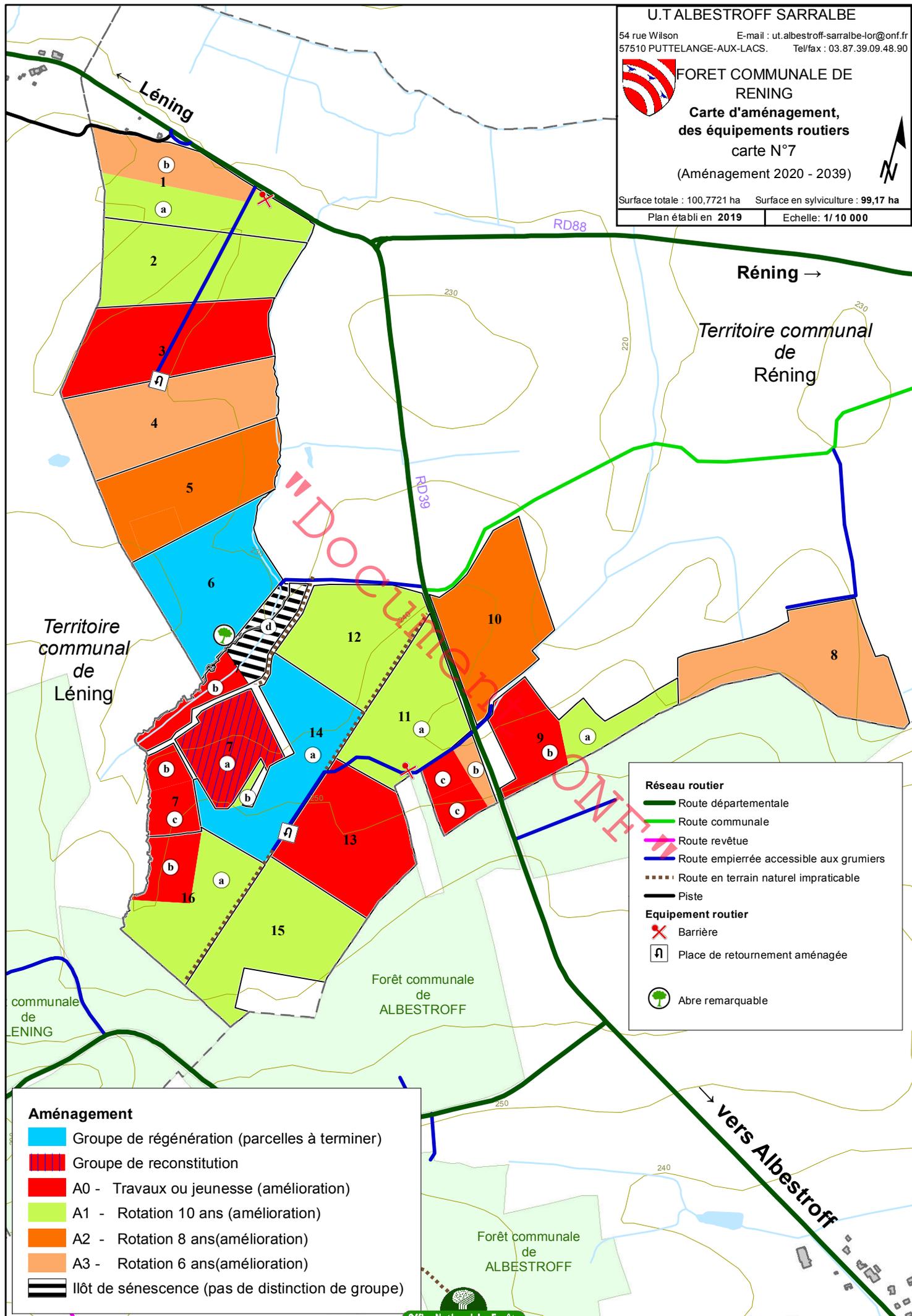


**FORET COMMUNALE DE RÉNING**  
**Carte d'aménagement,**  
**des équipements routiers**  
carte N°7  
(Aménagement 2020 - 2039)



Surface totale : 100,7721 ha Surface en sylviculture : 99,17 ha

Plan établi en 2019 Echelle: 1/ 10 000



**Réseau routier**

- Route départementale
- Route communale
- Route revêtue
- Route empierrée accessible aux grumiers
- Route en terrain naturel impraticable
- Piste

**Équipement routier**

- Barrière
- Place de retournement aménagée
- Abre remarquable

**Aménagement**

- Groupe de régénération (parcelles à terminer)
- Groupe de reconstitution
- A0 - Travaux ou jeunesse (amélioration)
- A1 - Rotation 10 ans (amélioration)
- A2 - Rotation 8 ans (amélioration)
- A3 - Rotation 6 ans (amélioration)
- Ilôt de sénescence (pas de distinction de groupe)